

CABINET JEAN-PIERRE MARTIN

Société par actions simplifiée

Au capital de 100.000 €uros

Siège social : Parc d'activités Le Long Buisson, 481 Rue Clément Ader – Le Vieil-Evreux (27930)

950 616 581 R.C.S. Evreux

La « Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2026

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-neuf juin, au siège de la société IN EXTENSO SECAG à Donville les Bains (50),

La société IN EXTENSO EURE (335 232 922 R.C.S. Evreux), représentée par Monsieur Jean-Max YVER,

Associée unique de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Modification de l'exercice social et modification corrélative des statuts de la Société**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

Modification de l'exercice social et modification corrélative des statuts de la Société

Le représentant légal de l'associée unique approuve la modification définitive de la date de clôture de l'exercice social de la société qui est à présent fixée au 30 juin de chaque année à compter de l'exercice en cours.

Le représentant légal de l'associée unique prend acte que l'exercice social en cours correspondra à la période exceptionnelle de neuf mois à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

Par conséquent, le représentant légal de l'associée unique décide de modifier l'article 18 des statuts à présent libellé comme suit :

« ARTICLE 18 - ANNEE SOCIALE

Chaque exercice social a une durée qui commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante. »

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le représentant légal de l'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant légal de l'associée unique.

Pour la société IN EXTENSO EURE

Jean-Max-YVER

